

Le moment est venu pour l'Afrique de créer une commission d'enquête sur la riposte à la COVID-19

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, des progrès scientifiques rapides ont été réalisés, mais des questions demeurent sans réponse. L'origine exacte du coronavirus 2 du syndrome respiratoire aigu sévère (SARS-CoV-2), le virus responsable de la COVID-19, reste un mystère. Comment est-il né exactement, et comment a-t-il pu se propager si rapidement que la pandémie a été déclarée quelques mois à peine après l'apparition des premiers cas ? Y a-t-il eu un échange rapide d'informations pour permettre de mettre en place des ripostes appropriées ? Y a-t-il eu des ripostes mondiale et nationales raisonnables et appropriées à la pandémie ? L'Afrique était-elle prête à faire face à une pandémie, et quelles leçons avons-nous tirées jusqu'à présent ? Quel est l'impact de la répartition inégale des vaccins sur les efforts mondiaux de vaccination, en particulier en Afrique ? À quel point les acquis en matière de droits humains ont-ils reculé sous l'effet de la pandémie ? Une commission d'enquête fournirait une plateforme solide concernant les faits entourant la pandémie, les leçons tirées et les exemples de pays aux ripostes et aux expériences liées à la COVID-19 réussies et moins réussies, autant d'informations recueillies au travers d'un forum d'enquête transparent et responsable. De nombreuses commissions seront bien sûr créées dans le monde, mais nous plaidons en faveur d'une commission par l'Afrique et pour l'Afrique, éventuellement au travers de la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU (CEA).

Avons-nous tiré, pouvions-nous tirer les leçons du VIH/sida ? Certes, il y a des différences entre la COVID-19 et le VIH/sida. Alors que l'infection par le virus responsable de la COVID-19 est de durée relativement courte, le VIH infecte ses victimes à vie. Le mode de transmission est lui aussi différent. Le VIH se transmet généralement par des rapports sexuels avec une personne infectée ou un contact avec du sang infecté. La COVID-19 se transmet par aérosols.

Les démarches d'endiguement sont différentes. Les personnes vivant avec le VIH qui ne prennent pas de

médicaments tombent malades et finissent par mourir. En ce qui concerne la COVID-19, en revanche, si de nombreuses personnes sont infectées, elles sont néanmoins relativement peu nombreuses à tomber malades et encore moins nombreuses à en mourir. Et pourtant, le VIH n'a pas paralysé les pays comme la COVID-19. Malgré les différences, de précieux enseignements de la riposte au VIH peuvent être mis en pratique pour lutter contre la COVID-19. Il s'agit notamment de placer les communautés au cœur de la riposte, de créer un engagement politique et une direction politiques fermes aux plus hauts niveaux. d'adopter une approche multisectorielle, de faire preuve d'innovation dans la prestation des services et d'ancrer les droits humains et l'égalité dans la riposte.

Le point sur la COVID-19 en Afrique

Le nombre de cas confirmés de COVID-19 sur le continent africain est en hausse depuis le début de la pandémie (Figure 1). Le nombre de cas confirmés est passé de 1 124 le 22 mars 2020 à 126 284 le 25 juillet 2020, après quoi il a commencé à reculer pour atteindre 51 812 cas le 17 septembre 2020. Les cas de COVID-19 ont ensuite recommencé à augmenter, atteignant 228 437 cas confirmés le 13 janvier 2021, puis à diminuer, étant retombés à 54 995 cas le 17 mars 2021. Depuis, les cas de COVID-19 en Afrique sont en hausse, ayant atteint un niveau record le 15 juillet 2021, avec 293 047 cas. Au 24 août 2021, le nombre de cas confirmés de COVID-19 en Afrique s'élevait à 7,59 millions.

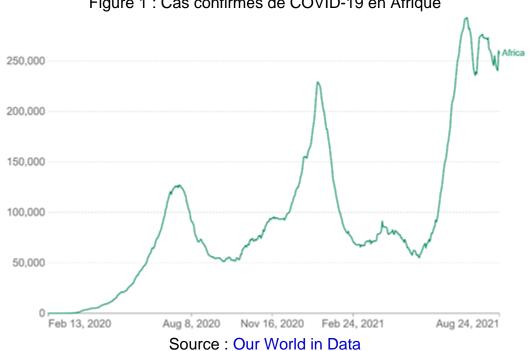


Figure 1 : Cas confirmés de COVID-19 en Afrique

Mandat de la commission d'enquête sur la COVID-19

Nous avons besoin d'une commission d'enquête africaine, à l'instar de la Commission sur le VIH/sida et la gouvernance en Afrique (CHGA), afin d'examiner pourquoi la pandémie a atteint l'Afrique tard et en quoi la riposte africaine a été entravée. La commission devrait axer ses efforts sur l'investigation et la documentation les plus exhaustives possibles de la riposte à la COVID-19 et formuler des recommandations concernant la gestion des informations fausses et trompeuses. Tout comme la CHGA, la commission d'enquête devrait s'associer aux Nations Unies et à d'autres organismes en vue de synthétiser les meilleures pratiques et les enseignements et de nourrir un débat sur les changements structurels requis pour l'après-COVID-19. Il est par ailleurs important que la commission soit tournée vers l'avenir et s'attache à fournir à l'Afrique un plan pour faire face à la prochaine pandémie.

Examiner les théories du complot autour de la COVID-19

De nombreuses théories du complot sont nées sur l'origine de la COVID-19, qui entravent la mise en œuvre des mesures d'endiguement. C'est pourquoi il est essentiel d'examiner ce qui a mené à ces innombrables allégations concernant son origine. Une théorie du complot est une explication attribuant la survenue d'un événement tragique à un complot secret concocté par un groupe ou une organisation sinistre et puissant. Elle prédispose une personne à rejeter les sources faisant autorité au profit des complots, comme ceux, par exemple, qui affirment que la maladie est la création secrète d'acteurs puissants. Les théories du complot ne sont pas un phénomène nouveau, elles font surface lors de flambées épidémiques importantes. Il y a ainsi eu une théorie du complot selon laquelle le VIH était une arme biologique destinée à tuer les populations noires. Lors de la flambée du virus Zika en 2015-2016, il a également été spéculé que le virus venait de moustiques génétiquement modifiés pour tuer instantanément leurs victimes.

L'absence d'une explication automatique et facile à comprendre de la pandémie de COVID-19 offre une occasion idéale aux théoriciens du complot de propager leurs idées. Selon une de ces théories du complot, le virus est causé par <u>l'installation de la nouvelle technologie de téléphonie mobile 5G</u>. Plus de 200 attaques dirigées vers des ingénieurs télécom ont été recensées au Royaume-Uni, motivées par cette théorie, et plus de 90 antennes-relais de téléphonie mobile ont été incendiées. Selon une autre théorie du complot, Bill Gates, cofondateur de Microsoft, utiliserait le virus pour <u>mettre l'humanité en esclavage en lançant la vaccination mondiale</u> et faciliter un régime de surveillance internationale. D'aucuns affirment que les <u>Chinois ont laissé le virus s'échapper d'un laboratoire, délibérément ou accidentellement</u>, comme arme biologique, tandis que d'autres encore estiment que <u>la pandémie est un canular répandu</u> à des fins de gains politiques et économiques mondiaux.

Malheureusement, de telles théories et informations trompeuses ont un impact direct sur le comportement préventif. Les personnes qui croient en ces théories du complot n'ont généralement pas confiance dans les mesures mises en place pour faire baisser les taux d'infection et <u>ont tendance à accepter ou justifier la violence</u>. Une <u>étude</u> menée en Angleterre en 2020 a constaté un lien entre les idées de complot liées à la COVID-19, d'une part, et un moindre respect des mesures d'endiguement et une moindre volonté à se faire dépister ou vacciner, d'autre part.

Enquêter sur l'efficacité des instruments juridiques internationaux pour ralentir la propagation de la COVID-19

La commission d'enquête devrait s'attacher à déterminer si les instruments juridiques internationaux ont été mis en œuvre de manière raisonnable et appropriée pour freiner la propagation de la COVID-19 et s'il est nécessaire de les améliorer. L'un des principaux instruments juridiques internationaux est le Règlement sanitaire international (RSI), qui régit la propagation des maladies à l'échelle internationale. Ce règlement est juridiquement contraignant pour les 194 États membres de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). La commission devrait examiner si l'OMS a agi rapidement afin d'appliquer les instruments juridiques internationaux pour réduire la propagation de la COVID-19 au-delà des frontières nationales. Il s'agirait notamment d'examiner le moment auquel l'article 12 du RSI a été invoqué pour que la COVID-19 soit déclarée urgence de santé publique de portée internationale et, ce faisant lancer une riposte internationale coordonnée.

L'enquête devrait chercher à déterminer la mesure dans laquelle les pays se sont acquittés de leurs obligations au titre du RSI, en particulier en ce qui concerne la notification rapide d'informations relatives à la COVID-19 à l'OMS. Par ailleurs, elle devrait documenter les mesures correctives auxquelles l'OMS peut avoir recours et la manière dont elle les a appliquées dans les États membres qui ne respectaient pas leurs obligations au titre du RSI. Elle devrait s'attacher à identifier les lacunes des instruments

juridiques existants qui ont pu entraver une riposte efficace à la COVID-19. Par exemple, l'enquête devrait mettre en lumière les difficultés découlant du fait que l'OMS doit s'appuyer principalement sur les informations fournies par les États membres et formuler des recommandations sur la manière de faire face à ces difficultés.

Examiner l'adéquation des mesures d'endiguement de la COVID-19

La commission devrait examiner l'adéquation des mesures prises par les gouvernements africains et les organisations internationales du secteur de la santé pour prévenir, isoler et endiguer la propagation de la COVID-19. Cela supposerait d'évaluer l'efficacité des différentes décisions politiques, dispositions réglementaires et stratégies adoptées en réponse à la pandémie. Il est essentiel d'analyser les circonstances dans lesquelles le coronavirus s'est propagé d'un pays à l'autre ainsi que la manière dont les États ont coordonné leurs ripostes. La commission devrait documenter la chronologie des événements qui ont mené à la propagation transfrontalière du coronavirus et des actes ou omissions associés, afin de fournir à l'Afrique une base d'apprentissage afin de prévenir toute future urgence de santé publique.

La commission devrait englober toutes les parties prenantes et s'abstenir d'attribuer des responsabilités civiles ou pénales

Cela s'avèrera peut-être difficile, mais la commission devrait s'efforcer de faire intervenir toutes les parties prenantes. Cela sera important pour permettre aux différents acteurs de fournir des informations en toute liberté, de créer un consensus et un sentiment d'appropriation, et, ce faisant, les inciter à appuyer les conclusions et les recommandations de la commission et à y donner suite. L'enquête devrait se dérouler de bonne foi, avec honnêteté et impartialité. En outre, la commission devrait être expéditive, efficace et équilibrée. Elle doit rendre compte aux parties prenantes mondiales, ce qui suppose de la placer sous l'égide d'un organe mondial tel que l'OMS. La commission devrait toutefois veiller à ne pas entraver les efforts mis en œuvre pour endiguer la COVID-19.

Read More